PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) JOR 1B0, le 9 mai 2011 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : Messieurs Serge Grégoire, Jacques Geoffrion, Sylvain Charron, André Lavallée, ainsi que Mesdames Monique Monette-Laroche et Luce Lépine, conseillères, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Ducharme, maire.

Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.

À 20h05, le maire déclare la séance ouverte.

No 3632-05-11 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot du maire et des conseillers
- 3. Questions écrites d'intérêt public4. Adoption du procès-verbal du 11 avril 2011

Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Constat d'infraction chien – 10, des Épinettes
- Embauche agente de communication 5.4
- 5.5 Achat du 719, SADL
- 5.6 Assurance collective élus

6. Travaux publics

- Contrat pierre concassée
- Embauche d'un journalier au Service des Travaux publics
- Primes journalier du Service des Travaux publics
- 6.4 Appel d'offres – travaux de réfection des chemins pour 2011
- 6.5 Mandat municipalisation d'une partie du chemin des Malards

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 MADA
- 7.2 Embauche du personnel du Camp de jour
- 7.3 Adhésion Association du loisir municipal de Laval et Laurentides

- 7.4 Adhésion à l'Association des camps certifiés du Québec
- 7.5 Formation de la coordonnatrice du Camp de jour
- 7.6 Formation secourisme d'urgence pour moniteurs de Camp
- 7.7 Programme Bon voisin bon oeil

8. Urbanisme

- 8.1 Adoption du 2^e projet de règlement 125-20-2011 Dispositions afin de modifier le règlement de zonage RM 125 concernant (1) la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'abattage et/ou la coupe d'arbres sur une propriété REPORTÉ
- 8.2 Dérogation mineure 13, du Muguet

9. Sécurité publique et Incendie

10. Environnement

- 10.1 Embauche d'un étudiant au Service de l'Environnement
- 10.2 Programme Climat municipalités
- 10.3 63, des Primevères
- 11. Varia
- 12. Correspondance13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot du maire et des conseillers

Questions écrites d'intérêt public

Aucune question.

No 3633-05-11 Adoption du procès-verbal du 11 avril 2011

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal du 11 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 3634-05-11 Comptes payés et à payer

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 30 avril 2011 pour un montant de 202 034.23\$ - chèques numéros 5867 à 5885.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2011 au montant de 47 050.01\$ - chèques numéros 5886 à 5968.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états comparatifs et états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 30 avril 2011 sont déposés au Conseil.

No 3635-05-11 Autorisation de dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2000\$ chacune.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

MRC des Pays-d'en-Haut	2 376.93\$
MRC des Pays-d'en-Haut	2 182.90\$
MRC des Pays-d'en-Haut	11 062.18\$
Ville de Sainte-Adèle	3 139.45\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

No 3636-05-11 Constat d'infraction chien – 10, des Épinettes Attendu que le propriétaire du chien du 10, des Épinettes est en contravention avec le règlement numéro 158.95 concernant les chiens;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à émettre les constats d'infraction en regard des infractions de l'article 8 dudit règlement;

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 3637-05-11 Embauche – agente de communication Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De renouveler notre entente avec Emploi Intégration Travail quant au poste d'agente de communication et ce, pour la période de juillet 2011 à juillet 2012. Madame Marthe Léonard sera donc réembauchée sur ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

No 3638-05-11 Achat du 719, SADL Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'acquérir la propriété sise au 719, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, connue et désignée comme étant les lots 1920463 et 1920496 du cadastre officiel du Québec et ce, au prix de 130 000\$ payable comptant à la signature du contrat notarié.

D'autoriser le maire ainsi que le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'achat ainsi que tous documents s'y rapportant.

De mandater Me Carole Forget, notaire, à la préparation de tous les documents nécessaires à l'achat de cet immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Madame Noëlla Charland Me Carole Forget, notaire Technicienne à la comptabilité

No 3639-05-11 Assurance collective - élus

Attendu que les élus ne sont pas protégés par l'assurance collective des employés de la municipalité présentement en vigueur;

Attendu que certains élus désirent se prévaloir de cette assurance collective.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

De permettre aux élus intéressés de se prévaloir de cette assurance collective, à la condition expresse que l'élu se prévalant de cette assurance, assume la totalité des primes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Technicienne à la comptabilité

No 3640-05-11 Contrat – pierre

concassée

Attendu que des soumissions pour la fourniture de pierre concassée ont été demandées pour le projet « Pavage 2011 »;

Attendu que la municipalité a reçu deux (2) soumissions :

Lafarge Canada et Asphalte Desjardins, division Carrière Laurentienne

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'accorder le contrat pour la fourniture de pierre concassée dolomite 20-0mm tout venant au prix de 12,52\$/tonne, la pierre concassée dolomite 20-0mm municipal au prix de 13.02\$/tonne, la pierre concassée dolomite 56-0mm tout venant au prix de 12,02\$/tonne, la pierre concassée dolomite 56-0mm municipal au prix de 12.52\$/tonne, la pierre concassée 150-0mm au prix de 12,52\$/tonne, la pierre concassée 10-5mm au prix de 14.52\$/tonne, la pierre concassée criblure à 13,52\$/tonne et l'asphalte recyclé à 10,52\$/tonne à Asphalte Desjardins, division Carrière Laurentienne, le tout conformément à sa soumission du 19 avril 2011. Ces prix excluent le transport et les taxes applicables.

D'accorder le contrat pour la fourniture de pierre concassée granitique 20-0mm tout venant au prix de 13,42\$/tonne, la pierre concassée granitique 20-0mm municipal au prix de 13,67\$/tonne, la pierre concassée granitique 56-0mm tout venant au prix de 13.17\$/tonne, la pierre concassée granitique 56-0mm municipal au prix de 13,42\$/tonne

et la pierre concassée 300-0mm à 12,37\$/tonne à Lafarge Canada, le tout conformément à sa soumission du 18 avril 2011. Ces prix excluent le transport et les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité Directeur du Service des travaux publics Asphalte Desjardins et Lafarge Canada

No 3641-05-11 Embauche d'un journalier au Service des Travaux publics

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'embaucher Monsieur Simon Cadoret, à titre de journalier saisonnier au Service des Travaux publics au taux horaire de 15.50\$ pour une durée de vingt (20) semaines à compter du 9 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité Directeur du Service des Travaux publics

No 3642-05-11 Primes – journalier au Service des Travaux publics

Attendu la démission de Monsieur Frédéric Bock en tant que directeur du Service des Travaux publics.

Attendu qu'en vertu de la convention collective les articles 11.13 et 12.07 pourraient s'appliquer;

Attendu que Monsieur Mario Demers a accepté de remplacer ledit Frédéric Bock pour certaines tâches.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accorder à Monsieur Mario Demers, journalier du Service des Travaux publics une prime égale à dix pour cent (l0%) de son salaire régulier pendant la durée de cette affectation, ainsi qu'une prime de 120\$ pour son assignation à demeurer en disponibilité les fins de semaine et ce, rétroactivement au 26 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité Mario Demers, journalier

No 3643-05-11 Appel d'offres – travaux de réfection des chemins pour

2011

Attendu la démission du directeur du Service des Travaux publics;

Attendu que Pierre Desmarais expert Conseil inc. a obtenu en vertu de la résolution numéro 3583-03-11 le contrat pour les services professionnels d'un ingénieur senior pour la saison 2011.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

De mandater Pierre Desmarais expert conseil inc. à la préparation d'un appel d'offres (plan et devis) quant aux travaux de préparation en vue de l'asphaltage des chemins suivants :

Chemin Beakie: 685 mètres à partir du chemin Sainte-Anne-des-

Lacs jusqu'au numéro civique 34.

Chemin Filion: 200 mètres du chemin des Mouettes jusqu'au

chemin des Myrtilles.

Chemin des Nations:580 mètres du chemin Filion au chemin de la

Paix.

Chemin des Aigles: 674 mètres du chemin Sainte-Anne-des-Lacs

jusqu'au numéro civique 21.

Chemin des Cèdres: 780 mètres du chemin Sainte-Anne-des-Lacs

jusqu'au chemin des Capucines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Technicienne à la comptabilité
Pierre Desmarais expert conseil inc.

No 3644-05-11 Mandat – municipalisation d'une partie du chemin des Malards

Attendu que le propriétaire (9001-2931 Québec inc.) de la partie encore privée du chemin des Malards a fait une demande de municipalisation de cette partie du chemin des Malards;

Attendu que cette partie du chemin des Malards est connue et désignée comme étant le lot 2872384 du cadastre officiel du Québec;

Attendu que la municipalité a accepté de municipaliser cette partie du chemin des Malards par la résolution numéro 3462-11-10 adoptée le 8 novembre 2010 et par la résolution numéro 3549-02-11 adoptée le 14 février 2011;

Attendu que le 14 septembre 2009 la municipalité a adopté la résolution numéro 3054-09-09 municipalisant une autre partie du chemin des Malards, soit les lots 2861028 et 2872381;

Attendu que le lot 2872381 représente la partie de la virée qui deviendra non nécessaire suite à la municipalisation de la dernière partie du chemin des Malards, soit le lot 2872384;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

De rétrocéder pour la somme de 1\$ la partie non nécessaire de l'ancienne virée du chemin des Malards (lot 2872381) à Hubert Doyle et Isabelle Cossette.

De mandater Me Carole Forget, notaire, afin de préparer tous les documents nécessaires pour cette rétrocession;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à cette rétrocession.

La présente abroge la résolution numéro 3549-02-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c.: Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics
Me Carole Forget, notaire

No 3645-05-11 MADA

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut veut se doter de la démarche municipalité amie des aînés;

Attendu que notre municipalité veut se doter de la démarche amie des aînés (MADA) avec le soutien de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Attendu qu'en adoptant la démarche municipalité amie des aînés (MADA) et le plan d'action en faveur des aînés, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs veut améliorer la qualité de vie des aînés sur son territoire;

Attendu l'importance que notre municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les aînés pourront s'épanouir.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

- 1. Que le conseil autorise la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à présenter une demande de subvention au montant de 12 000\$ pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs, auprès du Ministère de la Famille et des Aînés pour la réalisation de la démarche MADA.
- 2. Que le directeur général soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au

projet.

3. Que le conseil crée un poste de responsable du dossier des aînés au sein du conseil qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des aînés dans la municipalité et qu'il désigne Monique Monette-Laroche comme conseillère au poste de responsable des questions des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 3646-05-11 Embauche du personnel du Camp de jour

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'embaucher les personnes suivantes comme employés du Camp de jour 2011:

Vanessa Brûlé, coordonnatrice en chef Nicolas Pérusse, chef moniteur Julien Miron, moniteur Derick Lacombe, moniteur Marc Latreille, moniteur Philippe Latreille, moniteur Noémie Dinello, monitrice Stéphanie Lamarche, monitrice Félix Lamarche, sauveteur-moniteur Florence Lamarche, halte-garderie Mylène Lamarche, halte-garderie Arianne Labelle-Lemieux, halte-garderie Camille Leduc-Lévesque, monitrice Sarah Martel, monitrice

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

No 3647-05-11 Adhésion Association du Loisir municipal de Laval et Laurentides

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'adhérer à l'Association du Loisir municipal de Laval et Laurentides au coût de 50\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

No 3648-05-11 Adhésion à l'Association des camps certifiés du Québec

Attendu qu'il est nécessaire d'avoir un outil de référence qui nous permettra d'évaluer notre offre actuelle et d'invoquer de solides arguments pour la bonifier ou y apporter des mesures correctives;

Attendu que le cadre de référence réalisé en collaboration avec l'Association des Camps certifiés du Québec (ACQ) et soutenu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et Québec en forme vient répondre à un besoin très actuel dans le milieu du loisir municipal;

Attendu que cette adhésion nous permettra d'accéder aux services suivants :

Une formation sur les balises du Cadre de référence des rabais additionnels sur des formations qui seront offertes au Camp de jour cet été;

Un coffre à outils extra incluant 20 outils supplémentaires;

Une visite d'évaluation du site du Camp de jour;

Un rapport d'évaluation confidentiel avec recommandations suite à cette visite;

Un tarif réduit de 100\$ plus taxes pour visite additionnelle de site supplémentaire.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'adhérer à l'Association des camps certifiés du Québec au coût de 125\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

No 3649-05-11 Formation de la coordonnatrice du Camp de jour

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'entériner la formation de la coordonnatrice du Camp de jour donnée par l'Association des camps certifiés du Québec au coût de 170.89\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

Directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

No 3650-05-11

Formation secourisme d'urgence pour moniteurs de Camp Attendu qu'il est important que le personnel du Camp de jour soit former adéquatement pour les diverses situations d'urgence;

Attendu que les cartes sont valides pour deux ans.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les moniteurs du Camp de jour ne possédant pas la certification de secourisme d'urgence à assister à cette formation qui sera offerte par le groupe Santinel le 4 juin 2011 au coût de 50\$ taxes en sus par participant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

No 3651-05-11 Programme Bon voisin

bon oeil

Attendu qu'il est important d'informer les citoyens sur les mesures à prendre pour se protéger efficacement contre le vol par effraction par la mise en pratique des règles de sécurité simples et souvent déjà connues;

Attendu qu'il permettra par le fait même de briser l'isolement de certains citoyens;

Attendu qu'il est important de démontrer aux citoyens la nécessité de s'entraider par une surveillance mutuelle des résidences avoisinantes;

Attendu que l'Association des citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs sera l'organisme qui veillera à la mise en place de ce programme par secteurs ciblés pour débuter le tout et ce, avec le soutien du Service des Loisirs.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'appuyer l'Association des citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs dans le lancement du programme Bon voisin bon œil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Adoption du second projet de règlement 125-20-2011 **Dispositions** afin de modifier le règlement de zonage RM 125 concernant (1) la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'abattage et/ou (2) la coupe d'arbres sur une propriété privée

Sujet reporté.

No 3652-05-11 Dérogation mineure – 13, du Muguet Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 13, du Muguet ;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser le maintien de l'abri d'auto détaché dans sa marge avant de 0,82 mètre au lieu de 10 mètres et dans sa marge latérale droite de 1,52 mètre au lieu de 3 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 125.

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 18 avril 2011, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure conditionnellement à :

- Ce que l'abri d'auto reste ouvert (ne soit pas fermé afin de faire un garage);
- Ce qu'advenant que le chemin privé soit municipalisé, le propriétaire devra rendre la construction conforme au règlement en vigueur.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande:

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2011-00082 en autorisant le maintien de l'abri d'auto détaché dans sa marge avant de 0,82 mètre au lieu de 10 mètres et dans sa marge latérale droite de 1,52 mètre au lieu de 3 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 125, le tout se rapportant à la résidence sise au 13, du Muguet et tel que montré au plan préparé par Paul-André

Régimbald, arpenteur-géomètre, en date du 24 février 2011 sous le numéro 5507 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Propriétaire du 13, du Muguet Directeur du Service de l'urbanisme

No 3653-05-11 Embauche d'un étudiant au Service de l'Environnement Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'embaucher Monsieur Damien Daudet à titre d'étudiant au Service de l'Environnement au taux horaire de 14\$ pour 16 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de l'Environnement Technicienne à la comptabilité

No 3654-05-11 Programme Climat municipalités Attendu notre participation au programme Climat municipalités.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, une convention d'aide financière quant au programme Climat municipalités ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de l'Environnement

No 3655-05-11 63, des Primevères

Attendu qu'un jugement a été rendu contre le propriétaire du 63, des Primevères quant à son installation septique;

Attendu que le propriétaire a conclu une entente avec Imausar inc.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité:

Qu'advenant le cas où le propriétaire du 63, des Primevères n'effectue pas les travaux de réhabilitation de son installation septique dans les trente jours des présentes, la municipalité procédera à la réalisation des travaux aux frais du propriétaire.

D'autoriser le directeur général pour et au nom de la municipalité à faire exécuter lesdits travaux et ce, aux frais du propriétaire, tel que mentionné dans le jugement de la Cour supérieure.

	,	•		,
ADOI		Λі	11 181 8	NIMITE
AIJU		\mathbf{A}	UINA	

c.c. : Directeur du Service de l'Environnement

Varia

Correspondance

La correspondance des mois d'avril et mai 2011 est déposée au Conseil.

Période de Questions Le public pose ses questions au Conseil municipal.

Début : 21h05 Fin : 21h50

No 3656-05-11 Levée de la séance Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité de clore à 21h50 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claude Ducharme	Jean-François René
Maire	Directeur général et
	secrétaire-trésorier